

Bourses de la montagne – École d’optométrie

Qu’est-ce que le programme des bourses de la montagne ?

Il s’agit d’un programme signature de l’UdeM jumelant une bourse de recherche avec une offre d’activités favorisant la prise de conscience et le développement des compétences professionnelles dans les études doctorales.

Ce programme est conçu pour que les personnes diplômées de l’UdeM atteignent des sommets en étant outillées à prendre des rôles mobilisateurs dans la société dès leur arrivée sur le marché du travail.

Pour sa première année, l’École d’optométrie en partenariat avec les Études supérieures et postdoctorales (ESP), attribuera une bourse de 25 000\$ à une personne étudiante qui veut développer un projet de carrière arrimé sur les besoins de la société. La bourse sera renouvelable* deux fois.

Quel profil est recherché ?

Une personne au doctorat (PhD), engagée dans le développement de ses compétences transversales et désirant participer à des activités de développement des compétences professionnelles.

Critères d’admissibilité et de sélection

Les personnes étudiantes admissibles doivent :

- Être inscrites au doctorat en sciences de la vision depuis au moins un an;
- Avoir complété un maximum de 12 trimestres d’études à l’automne 2024; la bourse n’est versée que pendant la durée normale des études (pas plus de 15 trimestres).
- Ne pas recevoir plus de 40 000\$ annuellement en revenus de bourse au cours de l’année académique (1^{er} septembre au 31 août)
- Être capables de communiquer en français afin de participer aux activités organisées par les ESP

La candidature sera sélectionnée en tenant compte des critères suivants :

- Intérêt pour le développement des compétences professionnelles et le monde du travail;
- Implication sociale/engagement communautaire;
- Aptitudes à la recherche

La personne boursière s’engage à :

- Participer au programme d’activités qui est offert pendant toute la durée de la bourse.
- Faire une demande à un grand organisme subventionnaire, si elle y est admissible.

Que comprend l’offre d’activités des ESP pour le développement des compétences professionnelles ?

- Un accompagnement pour l’élaboration d’un plan de développement professionnel, basé sur une auto-évaluation (obligatoire, à compléter annuellement, pendant toute la durée de la bourse)
- Du mentorat avec des personnes bien établies dans leur emploi et titulaires d’un doctorat. Le mentorat est offert dès l’automne 2024 et la durée du programme est de 9 mois, mais peut se poursuivre plus

longtemps, si la dyade mentor-mentoré le souhaite. Les boursiers et boursières peuvent aussi prendre le programme de mentorat à l'année 2 ou à l'année 3 de la bourse.

- Des ateliers tirés du programme Les Saisons des ESP déployés autour de huit compétences professionnelles. Les ateliers (15h) sont offerts pendant toute la durée de la bourse, avec encouragement à suivre une activité par trimestre.
- Des activités de réseautage. Elles sont offertes à toute la cohorte de boursiers et boursières pendant toute la durée de la bourse, à raison d'une activité par trimestre.
- La possibilité d'explorer des milieux de travail à partir de l'automne 2025. Deux types d'expériences sont envisagés : i) des journées d'observation (*job shadow*) pour accompagner des titulaires de doctorats dans leurs milieux de travail et ii) des immersions dans des milieux de travail de 2-4 semaines axés sur le développement des compétences professionnelles.

Échéancier

Date limite pour déposer une demande : 16 juillet 2024

Le formulaire d'application Bourses de la montagne – École d'optométrie complété et signé doit être envoyé à l'adresse candidature-bourse@OPTO.umontreal.ca au plus tard le 16 juillet 2024.

Début octobre 2024 : octroi de la bourse et confirmation de la participation au programme de développements des compétences professionnelles.

*Renouvellement de la bourse conditionnel à :

- la mise à jour du plan de développement professionnel et rapport d'activités satisfaisant, selon l'appréciation des ESP;
- l'avancement des études conforme aux attentes, selon l'appréciation de l'École
- le dépôt d'une demande de bourse à un grand organisme subventionnaire.